

**Objet** : Sécurisation des espaces intérieurs et extérieurs des établissements d'enseignement et assimilés.

**Réseaux** : Tous.

**Niveaux et services** : Enseignement primaire/secondaire/supérieur/de promotion sociale.

**Période** : à partir de juillet 2008.

**Destinataires :**

- Madame la Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement de l'enseignement primaire, secondaire et de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Mesdames et Messieurs les Directrices/teurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Mesdames et Messieurs les Administratrices/teurs des Internats organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Mesdames les Directrices-Présidentes et Messieurs les Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Madame la Directrice du Centre d'Autoformation et de Formation continuée des personnels de l'enseignement de la Communauté française ;
- Monsieur le Directeur du Centre technique et pédagogique de la Communauté française de Frameries ;
- Mesdames et Messieurs les Directrices/teurs des Centres de Dépaysement et de Plein Air.

**Pour information :**

- Aux membres des Services d'Inspection et de Vérification ;
- Aux membres du SIPPT.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	Administrative	Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	AGERS – Service de l'Administrateur général		
<b><u>Destinataires</u></b>	Voir ci-dessus		
<b><u>Contact</u></b>	Xavier VANHEESBEKE, Directeur Tél : 02/690.80.50 – Fax : 02/690.80.24 Courriel : xavier.vanheesbeke@cfwb.be		
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	NON		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>			
<b><u>Objet</u></b>	Sécurisation des espaces intérieurs et extérieurs des établissements d'enseignement et assimilés		

**Nombre de pages : 2**

Bruxelles, le 8 juillet 2008

Mesdames, Messieurs,

La problématique de la prévention des cambriolages et des actes de vandalisme dans les établissements d'enseignement et assimilés a fait l'objet d'une large réflexion au sein de la Direction générale Sécurité et Prévention du Service Public Fédéral Intérieur.

Dans ce contexte, un groupe d'experts, qui s'est notamment basé sur un audit réalisé dans cinq écoles pilotes, a rédigé un manuel comprenant de nombreuses informations et recommandations susceptibles de vous intéresser.

Ce document comprend notamment :

- des informations générales sur l'élaboration d'une politique de sécurité au sein des établissements d'enseignement ;
- des conseils pratiques et concrets en matière de sécurisation des différents espaces des établissements, tant intérieurs qu'extérieurs ;
- des propositions de directives relatives à l'élaboration de procédures concernant notamment la gestion des objets de valeurs et des clés, la fermeture des bâtiments et l'accueil des bâtiments ;
- des conseils sur l'attitude à adopter en cas de vol ou de vandalisme ;
- un modèle de formulaire de déclaration de vol, cambriolage ou de vandalisme.

Il peut être téléchargé sur le site [www.besafe.be](http://www.besafe.be) ou commandé gratuitement en en formulant la demande au Centre de documentation de la Direction générale Sécurité et Prévention du Service Public Fédéral Intérieur, soit par voie électronique à l'adresse [infodoc@ibz.fgov.be](mailto:infodoc@ibz.fgov.be), soit par fax au numéro 02/557.35.22.

Je vous remercie de votre attention.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.